

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 29 janvier 2004 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 3500, 6^e Avenue, Ville Saint-Georges.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Carole Beaudoin, représentante de Saint-Hilaire de Dorset
Carole Rouleau, représentante de Saint-Évariste de Forsyth
Julien Roy, vice-président et représentant de Saint-Martin
Gabriel Giguère, vice-président et représentant de Saint-Côme Linière
Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René
François Carrier, représentant de Saint-Honoré de Shenley
Claude Hamel, représentant de Sainte-Aurélie
Clément-H. Grenier, représentant de Saint-Prosper
Daniel Fortin, représentant de Notre-Dame-des-Pins
Denis Fortier, représentant de Saint-Théophile
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe
Roger F.X. Larivière, représentant de Saint-Zacharie
Rémi Loignon, représentant de Saint-Philibert
Claude Fournier, représentant de Saint-Benoit Lâbre

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson président et représentant de Ville Saint-Georges.

Sont également présents Messieurs Roger Turcotte secrétaire-trésorier de la Régie, Pierre Paquet technicien en génie civil au lieu d'enfouissement et Claude Thireau chargé de projet pour la confection du plan de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC Beauce-Sartigan.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 2984-04

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Daniel Fortin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant à l'item 14a) dossier déchetterie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2985-04

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Claude Hamel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 18 décembre 2003 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- le tonnage des matières acheminées au lieu d'enfouissement technique en décembre 2003 par chacune des municipalités ainsi que le cumulatif de l'année 2003;
- le tonnage acheminé au lieu d'enfouissement technique de la Régie de 1998 à 2003 inclusivement par municipalité;
- le tonnage des matières récupérées au moyen des bacs bleus au cours de décembre 2003;
- le tonnage global de toutes matières confondues acheminées au lieu d'enfouissement technique en 2003;
- l'état des revenus et des dépenses 2003 avant vérification comptable;
- les autorisations des dépenses pour janvier 2004.

RÉSOLUTION NO: 2986-04

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil adresse à Messieurs André Champagne de Saint-Honoré de Shenley et Yves Castera de Saint-Philibert ses plus sincères remerciements pour les services rendus à la Régie durant le terme où ils ont représenté leur municipalité à la table de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2987-04

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julien Roy
APPUYÉ par Madame Carole Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil autorise son secrétaire-trésorier à organiser deux (2) séances sur le compostage domestique au cours de l'année 2004.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2988-04

CONSIDÉRANT que Monsieur Michel Laflamme domicilié au 8965, 39^{ième} Avenue à Ville Saint-Georges a adressé à la Régie en date du 02 janvier 2004 une demande de commandite de composteur domestique;

CONSIDÉRANT que Monsieur Laflamme pense donner environ huit (8) ateliers-conférences sur le compostage domestique entre janvier et avril 2004 et qu'il voudrait attribuer par tirage au sort un composteur domestique par atelier-conférence;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale organise un minimum de deux (2) séances sur le compostage domestique à chaque année;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie n'adhère pas à la demande de Monsieur Laflamme et préfère garder le statu quo face aux cours sur le compostage domestique;

QUE la Régie recommande à Monsieur Laflamme de communiquer avec Monsieur Pierre Morency de Nova Envirocom afin de pouvoir être reconnu comme personne ressource en compostage domestique dans la région.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2989-04

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a fait une étude relativement aux activités organisées par Réseau Environnement auxquelles la Régie assiste sur une base annuelle comme non-membre de cet organisme versus ce qu'il en coûterait si la Régie devenait membre de Réseau Environnement;

CONSIDÉRANT qu'il en coûterait à la Régie 300.00 \$ dollars plus taxes annuellement pour être membre corporatif de cet organisme;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Hamel
APPUYÉ par Madame Carole Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud adhère à Réseau Environnement pour l'année 2004 au coût de 345.08\$ dollars taxes incluses.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION

Moi, Paul Joly administrateur à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud et représentant de la municipalité de La Guadeloupe sur ledit conseil donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée de ce conseil un règlement d'emprunt ayant pour objet de décréter des travaux nécessaires à la confection de cellules sur la zone H et de procéder au financement desdits travaux.

Je donne également dispense de lecture dudit règlement.

RÉSOLUTION NO: 2990-04

CONSIDÉRANT que lors de la présente assemblée il fut donné un avis de motion afin de présenter éventuellement un règlement pour autoriser des travaux de confection de cellules sur la zone H et de procéder à leur financement;

CONSIDÉRANT que pour préparer ledit règlement il y a lieu de s'adjoindre les compétences nécessaires tel une firme d'ingénieurs et plus tard lors des travaux une firme de laboratoires dans ce dossier;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roger F.X. Larivière
APPUYÉ par Monsieur Julien Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à préparer les documents nécessaires pour aller en appels d'offres publics et/ou sur invitation afin de retenir les services d'une firme d'ingénieurs et les services de laboratoires dans ce dossier;

QUE les frais inhérents à ce dossier soient payés à même le budget 2004 de la Régie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2991-04

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a été autorisé lors de la présente assemblée à préparer les documents nécessaires pour aller en appels d'offres publics et/ou sur invitation afin de retenir les services de professionnels dans le dossier de confection des cellules sur la zone H;

CONSIDÉRANT qu'il pourrait avoir besoin d'opinions légales dans ce dossier;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Claude Hamel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise le secrétaire-trésorier à retenir les services d'un avocat si besoin dans le dossier d'appels d'offres publics pour les services d'ingénieurs et de laboratoires;

QUE les frais inhérents à ces dossiers soient défrayés à même le budget 2004 de la Régie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2992-04

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roger F.X. Larivière
APPUYÉ par Madame Carole Rouleau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques numéros C300766 à C300775 inclusivement, les chèques C230456 à C230480 inclusivement, les chèques C400001 à C400089 inclusivement et les chèques C240001 à C240025 inclusivement pour un déboursé total de 462 525.14 \$ dollars.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2993-04

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Clément-H. Grenier
APPUYÉ par Madame Carole Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la somme de 3 234.34 \$ dollars soit payée à la firme Giroux et Lessard ltée comme remise finale des retenues dans le dossier de réfection de la route Rodrigue et de la partie du rang Saint-Joseph, le tout tel que recommandé par Monsieur Martin Lacombe ingénieur du Groupe GLD inc., Experts Conseils dans sa lettre datée du 19 janvier 2004.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2994-04

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a comme projet de construire une déchetterie de même que son siège social sur ses terrains situés au lieu d'enfouissement technique dans la municipalité de Saint-Côme Linière;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE Monsieur Lionel Bisson président ainsi que Monsieur Roger Turcotte secrétaire-trésorier soient autorisés à rencontrer les instances gouvernementales afin de réaliser les travaux de déchetterie et de son siège social sur ses terrains au lieu d'enfouissement technique situés dans la municipalité de Saint-Côme Linière.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2995-04

**IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Rouleau
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE cette assemblée soit levée à 21h03.

ADOPTÉ

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE